



### EDITORIAL

#### **Attentif au présent et vigilant pour l'avenir !**

Avec le « Lérrouville Infos », cela fait maintenant dix ans que nous avons pris l'habitude de communiquer avec vous et de vous informer sur les choix et les décisions du conseil municipal, tant au niveau financier qu'au niveau économique et au niveau social, mais aussi sur la réalisation des projets communaux, le suivi des travaux et sur l'évolution de la communauté de communes... bref, tout ce qui se rapporte à la vie de notre village et de ses habitants.

En l'espace de ces dix ans, notre commune a réalisé de nombreux investissements pour un montant de 2,5 millions d'euros (il en est fait état dans les 15 journaux communaux parus à ce jour), auxquels s'ajoutent d'importants investissements sous la houlette de l'ex communauté de communes du Pays De Commercy qui représentent un montant de dépenses de 5 millions d'euros (dont 2 millions d'euros de voirie puisqu'elle détenait cette compétence et 3 millions d'euros pour la réouverture de la gare SNCF de Lérrouville, le parc d'activités de l'Aunoie, les gîtes de Maillemont, la voie verte...).

Cette année encore, grâce la bonne gestion de notre commune et la situation saine des finances communales et malgré les incidences financières dues aux modifications importantes apportées aux compétences exercées par les communes et la communauté de communes, évoquées à la rubrique « ACTUALITE CODECOM » de ce « Lérrouville Infos n°16 », notre village va poursuivre ses investissements et même les amplifier en assumant la voirie jusqu'alors intercommunale et, bien sûr, tout cela sans rien changer à la fiscalité communale, ni rien remettre en cause de ce qui a été décidé .

Attentif au bien-être de notre village et de ses habitants, vigilant sur le développement et le maintien d'activités socio-économiques sur notre territoire, le conseil municipal se mobilise quotidiennement pour qu'il en soit ainsi, aujourd'hui et demain.

A présent, je vous souhaite une très bonne lecture !

Alain Vizot, maire de Lérrouville

# SOMMAIRE

Pages

<b>EDITORIAL</b>	<b>1</b>
<b>FINANCES</b>	<b>3</b>
<b>PROJETS COMMUNAUX</b>	<b>5</b>
<b>TRAVAUX</b>	<b>6</b>
<b>DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>8</b>
<b>CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE</b>	<b>12</b>
<b>ACTUALITE CODECOM</b>	<b>13</b>
<b>ENVIRONNEMENT /TRANSPORT</b>	<b>15</b>
<b>REGLES DE BON VOISINAGE</b>	<b>19</b>
<b>LA VIE AU VILLAGE</b>	<b>20</b>
<b>UN PEU D'HISTOIRE</b>	<b>23</b>



# FINANCES

*Des budgets élaborés pour des projets structurants dont voici les chiffres :*

## **Compte Administratif Commune 2017 :**

- Fonctionnement : recettes = 1519033 € ; dépenses = 979022 € ; excédent = 540 011 € ;
- Investissement : recettes = 1460591 € ; dépenses = 417309 € ; excédent = 1 043 282 €.

**Soit un excédent total de : 1 583 293 €.**

## **Budget Primitif Commune 2018 :**

- Fonctionnement : recettes = 1 120 269 € ; dépenses = 897 688 € ;
- Investissement : recettes : 1 911 262 € ; dépenses : 1 911 262 €.

## **Compte Administratif Eau 2017 :**

- Fonctionnement : recettes = 266 336 € ; dépenses = 149 097 € ; excédent : 117 239 € ;
- Investissement : recettes = 383 883 € ; dépenses : 114 783 € ; excédent = 269 100 €.

**Soit un excédent total de : 386 339 €.**

## **Budget Primitif Eau 2018 :**

- Fonctionnement : recettes = 238 130 € ; dépenses = 238 130 € ;
- Investissement : recettes = 435 908 € ; dépenses = 435 908 €.

## **Compte Administratif Assainissement 2017 :**

- Fonctionnement : recettes = 251 770 € ; dépenses = 111 258 € ; excédent = 140 512 € ;
- Investissement : recettes = 323 443 € ; dépenses = 81 343 € ; excédent = 242 100 €.

**Soit un excédent total de : 380 612 €.**

## **Budget Primitif Assainissement 2018 :**

- Fonctionnement : recettes = 254 406 € ; dépenses = 254 406 € ;
- Investissement : recettes = 328 322 € ; dépenses = 328 322 €.

### **Compte Administratif Forêt 2017 :**

- Fonctionnement : recettes = 259 510 € ; dépenses = 150 164€ ; excédent = 109 346 € ;
- Investissement : recettes = 375 710 € ; dépenses : 16 892 € ; excédent : 358 818 €.

**Soit un excédent total de : 468 164 €.**

### **Budget Primitif Forêt 2018 :**

- Fonctionnement : recettes = 113 051 € ; dépenses = 113 051 € ;
- Investissement : recettes = 358 818 € ; dépenses : 358 818 €.

### **Compte Administratif Lotissement 2017 :**

- Fonctionnement : recettes = 38 545 € ; dépenses = 19 317 € ; excédent = 19 228 € ;
- Investissement : recettes = 177 014 € ; dépenses = 359 € ; excédent = 176 655 €.

**Soit un excédent total de : 195 883 €.**

### **Budget Primitif Lotissement 2018 :**

- Fonctionnement : recettes = 69 228 € ; dépenses = 69 228 € ;
- Investissement : recettes = 230 883 € ; dépenses = 15 000 €.

### **Baisse des impôts locaux en 2017 :**

Depuis 2008, le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les impôts locaux. Ils ont même baissé en 2017 et, en 2018, les taux restent inchangés :

- Le taux de la taxe d'habitation (TA) reste à 13,82 % ;
- Le taux de la taxe sur le foncier bâti (TFB) reste à 11,91 % ;
- Le taux de la taxe sur le foncier non bâti (TFNB) reste à 19,13 % ;
- Le taux de la cotisation foncière des entreprises (CFE) reste à 12,57 %.

A savoir : le compte administratif indique ce qui a été réalisé et le budget primitif ce qu'il est prévu de réaliser. Depuis 2008, le conseil municipal n'a contracté aucun emprunt, aucune dette. De plus, en 2017, des placements en Obligations Assimilables du Trésor (OAT), arrivés à leur terme, ont réintégré leurs budgets d'origine (budgets « COMMUNE » et « FORET »). Enfin, si la réglementation s'y rapportant le permet, tout projet communal fait l'objet de demande de subventions auprès de l'Etat et/ou des autres collectivités et organismes.

# PROJETS COMMUNAUX REALISES

## Requalification de la rue de la Libération

Se situant à l'entrée de la commune, longue de près d'un kilomètre, la rue de la Libération présente un caractère très linéaire et routier. Axe qui permet de rejoindre la RN 4 à St Aubin sur Aire, son aménagement permet une meilleure qualité des échanges, tout en renforçant la sécurité des piétons et des riverains. Ainsi, les usoirs/trottoirs sont réorganisés avec unification des matériaux sur l'ensemble de la rue : espaces verts, accès, stationnement et continuité piétonne en retrait de chaussée. Deux plateaux surélevés sont créés aux deux intersections importantes. L'arrêt de bus est sécurisé, ainsi que ses usagers.

Les dépenses totales (travaux et maîtrise d'œuvre) sont de 324 737,56 € HT. Grâce au dépôt de dossiers de demandes de subventions, la commune bénéficie de plusieurs aides financières d'un montant maximal de 141 463,38 € du GIP Objectif Meuse, 58 112,00 € de l'Etat au titre de la DETR, 7 497,00 € de fonds de concours de la codecom et d'un montant minimal de 5 807,00 € au titre des amendes de police 2018. C'est l'entreprise Chardot TP qui a réalisé les travaux.



## Aménagement au cimetière de Buez



Comme cela avait été annoncé dans le précédent journal communal, le conseil municipal a décidé d'un nouvel aménagement au cimetière de Buez. Il s'agit de l'extension des emplacements pour cave-urnes. L'ensemble des travaux a été réalisé par Michel TP : 41 nouveaux emplacements, création de cheminements en béton désactivé, reprise de surface engazonnée, plantations complémentaires. Coût total de l'opération : 32 255,20 € HT dont 2 547,20 € HT de maîtrise d'œuvre.

# TRAVAUX

## Requalification et sécurisation de la rue Paul Vautier

La rue Paul Vautier constitue un des axes importants de la commune. Elle relie, d'un côté, le centre du village à la RD 964, à la voie ferrée, au canal, à la prairie, à la voie verte et, de l'autre côté, aux gîtes intercommunaux de Maillemont, aux « lacs vert et bleu » classés espaces naturels sensibles, à la RD 12. Il y a une portion de rue qui n'a fait l'objet d'aucuns travaux depuis des années et qui se retrouve en partie aujourd'hui fortement dégradée. La compétence voirie « communale » ayant été rendue le 1<sup>er</sup> janvier 2018 aux communes par la communauté de communes, le conseil municipal a donc pu décider de l'aménagement sécuritaire de cette portion de rue. Pour ce faire, il a recruté un maître d'œuvre (Berest Lorraine) et a déposé un dossier de demande de subvention auprès du GIP Objectif Meuse qui vient de lui accorder une aide financière de 40 % de la dépense totale. Estimées à 275 700,00 € HT, les dépenses totales (travaux et maîtrise d'œuvre) s'établissent à 212 015,00 € HT dont 60 % seulement seront à la charge de la commune (127 209,00 € HT).

Les travaux réalisés par l'entreprise Chardot TP ont pour but de :

- restituer au maximum ce secteur aux piétons en aménageant des cheminements piétonniers,
- faciliter le déplacement des personnes à mobilité réduite, d'aménager des traversées sécurisées pour les piétons,
- limiter les emprises de chaussée au strict nécessaire afin de modérer la vitesse des véhicules,
- « recalibrer » les carrefours avec les rues adjacentes,
- créer quelques places de stationnement, ainsi qu'un espace vert composé d'arbustes et de plantes.



## **Modernisation de l'éclairage public**

Considérant que l'éclairage d'un grand nombre de rues ne correspond plus à la vie d'un village d'aujourd'hui et qu'il est possible de réaliser d'importantes économies en y posant du matériel fiable, durable, efficace et préconisé par les organismes en charge de l'énergie électrique, le conseil municipal a opté pour le remplacement de l'éclairage public par du LED, partout, sauf, bien sûr, aux endroits où ce type d'éclairage est déjà présent. Pour ce faire, il a recruté un maître d'œuvre (EURL Concept Voiries pour un montant de 15 873,75 € HT) et a déposé plusieurs dossiers de demandes de subventions auprès de la FUCLEM, du GIP Objectif Meuse et d'EDF qui devraient assurer à la commune une aide financière de l'ordre de 80 % de la dépense totale réalisée. Le marché de travaux estimé à 282 250,00 € HT a été attribué à la société CITEOS pour un montant de 190 310,00 € HT.

## **Immeuble communal rue Nationale**

Le conseil municipal a pour projet la rénovation thermique d'un bâtiment communal sis 41 rue Nationale (4 logements communaux). Il vient pour cela de faire établir un diagnostic énergétique par la société SAVECOM. Les préconisations de l'audit seront présentées à la région GrandEst et à EDF et pourront faire l'objet d'une subvention de leur part.

## **Voirie, rebouchage des trous**

Ayant récupéré sur décision de la communauté de communes, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la compétence voirie sur l'ensemble de la voirie communale, le conseil municipal a décidé de faire procéder, au cours de cet été, au rebouchage des trous dans toutes les rues du village pour un montant total de dépenses estimé à : 27 982,80 € TTC.

## **Amendes de police 2018**

Chaque année, le département répartit le produit des amendes de police relatif à la circulation routière entre les communes qui présentent des projets destinés à renforcer la sécurité routière. Cette année, la commune de Lérouville a présenté plusieurs projets (aménagement de sécurité, étude de mise en œuvre de plan de circulation, parking pour les bus, parking pour véhicules légers, signalisation horizontale et verticale) qui ont tous été retenus et vont permettre à la commune de bénéficier d'une aide financière d'au moins 5 807,00 €

## Itinéraire Donzelli, églises remarquables

S'inscrivant dans une démarche initiée par le département de la Meuse, le conseil municipal soutient la mise en valeur de l'œuvre de Duilio Donzelli qui a réalisé dans le chœur de l'église de Lérrouville trois grandes fresques sur les thèmes de la résurrection et de l'enfance. Cette mise en valeur consiste en la pose d'un éclairage par projecteurs sur les œuvres, avec détecteur de présence. A ce titre, un dossier de demande de subvention a été adressé au conseil départemental pour un montant de 377,50 €, soit 50 % de la dépense totale estimée.

L'église Sainte Walburge fait partie des églises remarquables de Meuse, grâce à sa nef à colonnes, à sa façade antiquisante, à ses vitraux de belle facture de Benoit Frères et à ses fresques de Duilio Donzelli.



## DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Subventions 2018 aux associations et aux caisses des écoles

Comme chaque année, le conseil municipal a voté l'octroi de subventions :

- -aux associations : 1450,00 € pour l'ESLC ; 260,00 € pour APPELS, La clé des champs, Bouger pour la Santé, Anciens Combattants d'AFN, Le Goujon Lérrouillois, La Vadrouille, Félines de Cy de là, ACCA ; 650,00 € pour l'ADMR ; 120,00 € pour la Prévention Routière ; 100,00 € pour France Alzheimer ;
- aux 4 caisses des écoles : 95,00 € par école.

Pour mémoire, à la participation financière de la commune pour les associations lérrouilloises s'ajoute le prêt gratuit des salles communales.

En 2018, une subvention exceptionnelle de 1000,00 € a été accordée à l'association de football, ESLC de Lérrouville, dans le cadre de la réalisation de travaux d'aménagement d'un local.

### Centres aérés 2018

Le conseil municipal a décidé de l'ouverture de 2 Accueils Collectifs de Mineurs durant l'été :

- l'un, s'adressant aux 4-10 ans : ouvert du 9 juillet au 17 août 2018, il a permis à la trentaine d'enfants le fréquentant, chaque semaine, de bénéficier d'activités manuelles, de jeux à thème, de sorties extérieures (mini-camp, boum, veillée, vélo, randonnée, pêche, Tipipark, Fort aux énigmes, centre équestre des Proyes, la ferme « la clé des champs » à Méliny-le-Petit, le Playa Tour au lac du Der...) ;

- et l'autre, s'adressant aux 11-17 ans : ouvert du 9 juillet au 3 août 2018, il a permis à la quarantaine d'ados le fréquentant, chaque semaine, d'apprécier un grand nombre d'activités ludiques, éducatives et sportives (piscine, escalade, pêche, rallye selfie, playa Der, Trampo Park, Pokeyland, mini-camps, danse, Koh Lanta...).

C'est la commune qui organise et finance ces 2 centres aérés, qui contractualise avec la Ligue de l'Enseignement pour leur mise en œuvre et qui conventionne avec la CAF de la Meuse par le biais d'un Contrat Enfance Jeunesse pour obtenir des subventions.

Le dispositif « Evasion Ados » s'adressant aux jeunes de 11 à 17 ans est reconduit pour une semaine aux vacances scolaires de la Toussaint.

A savoir : la communauté de communes a repris aux communes cette compétence et, en ce qui concerne Lérrouville, cela sera effectif à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

## **Mutuelle de village**

Le conseil municipal a donné son accord pour la mise en place de « Ma Mutuelle de Village », un contrat groupe à adhésion individuelle et facultative permettant de bénéficier de tarifs avantageux : mutualisation des moyens pour faire baisser les cotisations, tarif identique quel que soit l'âge, 3 niveaux de garanties. Le concept est proposé par la Mutuelle Almutra, unique référente pour l'Association Diversité Proximité Mutualiste sur la région GrandEst. Cela s'adresse, sauf exceptions, aux habitants de Lérrouville et à leurs ayants-droits. Pour obtenir des renseignements : Par téléphone : 03 83 90 82 00 ou par e-mail : [contact@almutra.fr](mailto:contact@almutra.fr). Vous pouvez aussi vous renseigner en mairie ou sur le site internet de la commune : [www.lerouville.fr](http://www.lerouville.fr)

**A noter : une permanence de la mutuelle Almutra se tiendra le 15 novembre de 10 h 00 à 16 h 30 à la salle des fêtes de Lérrouville.**

## **Motion pour l'arrêt de trains Strasbourg-Paris et vice-versa**

Lors du Comité Régional des Services de Transport, COREST Nancy Nord, le 26 juin 2018 à Liverdun, les Représentants de la SNCF avaient parlé de la circulation en semaine, à partir du prochain service d'hiver, en décembre 2018, de deux trains Paris-Strasbourg aller-retour.

Ils avaient indiqué que les conditions de circulation de ces TER, composés avec du matériel Corail rénové, étaient encore à l'étude et, de ce fait, qu'ils ne pouvaient confirmer ni leurs horaires, ni les villes qu'ils desserviraient.

Ils n'avaient donc pas voulu se prononcer sur l'arrêt de ces trains à Commercy.

Compte tenu des attentes et des besoins de la population, de l'importance économique et sociale du bassin de vie et d'emplois de Commercy et de son développement continu depuis plusieurs années et prévu pour les prochaines années (Safran-Albany, Concordia Fibers, Cockrill Maintenance Industrie, St Michel SA...), de l'engagement financier récent de la communauté de communes dans la modernisation de la gare et de ses abords, le conseil municipal de Lérrouville et la communauté de communes ont déposé une motion demandant à ce que toutes les conditions soient réunies pour que ces quatre TER, dès le mois de décembre prochain, s'arrêtent en gare de Commercy.

**Aujourd'hui, c'est chose faite ! Ainsi, à partir du 10 décembre 2018, circuleront quatre nouveaux TER:**

- le TER 839162 entre Sarrebourg (5h25) et Paris-Est (9h54) desservant les villes intermédiaires, avec arrêt à Commercy à 6h50 ;
- le TER 839172 entre Strasbourg (16h19) et Paris-Est (21h28) desservant les villes intermédiaires, avec arrêt à Commercy à 18h29 ;
- le TER 839161 entre Paris-Est (7h06) et Strasbourg (11h59) desservant les villes intermédiaires, avec arrêt à Commercy à 9h48 ;
- le TER 839171 entre Paris-Est (16h36) et Strasbourg (21h16) desservant les villes intermédiaires, avec arrêt à Commercy à 19h09.

## **Dissolution du Syndicat Mixte Scolaire de la Région de Lérouville**

La communauté de communes de Commercy-Void-Vaucouleurs ayant décidé d'assumer les compétences scolaire et périscolaire à partir du 1<sup>er</sup> août 2018, le Syndicat Mixte Scolaire de Lérouville et sa Région n'a pas eu d'autre choix que de prononcer sa dissolution à la même date. Les communes de Lérouville, Vadonville, Chonville-Malaumont, Pont-sur-Meuse, Grimaucourt-près-Sampigny, Cousances-les-Triconville, Dagonville et les communautés de communes de l'Aire à l'Argonne (pour les élèves le Lignières-sur-Aire et Courcelles-en-Barrois) et du Sammiellois (pour les élèves de Ménil-aux-Bois) ont fait la même chose. Pour la rentrée 2018/2019, la carte scolaire n'ayant pas été modifiée, cela ne devrait rien changer en matière de scolarisation. Mais, à partir de la rentrée scolaire de 2019/2020, il se pourrait que les élèves des communes de Lignières-sur-Aire, Courcelles-en-Barrois et Ménil-aux-bois soient scolarisés dans une école de leur communauté de communes respectives ou ailleurs.

## **Commerce de proximité et animation commerciale**

Cette année encore, les commerçants, l'UCIA du pays de Commercy, la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Meuse, la communauté de communes et la commune se sont rencontrés le 19 juin dernier en vue de l'organisation et de la préparation de la journée nationale du commerce de proximité le 13 octobre 2018, ainsi que d'une douzaine commerciale du 2 au 13 octobre 2018. Au cours de cette période, un puzzle à compléter avec la photo des commerçants participants a été proposé aux habitants en vue de participer au tirage en sort des gagnants, qui a eu lieu le 16 octobre 2018. Ont été ainsi à gagner, plusieurs bons d'achat à dépenser chez les commerçants participant.

Bienvenue aux nouveaux commerçants : reprise de la boulangerie rue Nationale et prochainement reprise du bureau de tabac et jeux.

De même, le magasin PROXI étend sa palette de services, puisque, maintenant, s'ajoute à la vente de produits alimentaires, de bouteilles de gaz..., la vente de magazines.

## Lotissement côte de l'Oliat



Situé à proximité de la Cité Gérard et de la forêt de Lérouville, le lotissement côte de l'Oliat est composé de 12 parcelles entièrement viabilisées (eau, assainissement collectif, électricité, éclairage public...) d'une contenance de 6 ares pour les plus petites et de 7 ares pour les plus grandes.

Ces parcelles sont commercialisées au prix de 30,00 du m<sup>2</sup> TTC. A ce jour, 7 parcelles sont vendues et accueillent ou vont accueillir des maisons d'habitation. Il est rappelé que les parcelles peuvent être vendues séparément ou couplées.

## Illuminations de Noel

Lors des dernières fêtes de fin d'année, de nouvelles illuminations ont été mises en place en plusieurs endroits de notre village. Cette année, d'autres illuminations LED viendront, elles aussi, remplacer de plus anciennes, fortes consommatrices d'énergie et souvent défectives.

Les illuminations de Noël seront installées par les agents communaux habilités en la matière et avec du matériel de location.

## Achat d'une faucheuse



Afin d'effectuer certains travaux pour la commune par les agents communaux habilités, il a été décidé d'investir dans l'achat d'une faucheuse performante, répondant aux exigences actuelles en matière de sécurité, de fiabilité et de fonctionnalité. Coût d'achat : 5500,00€ HT.

## Affouages

Afin de satisfaire les besoins en bois de chauffage des habitants de la commune, il a été proposé la délivrance des produits reconnus en qualité de « bois de chauffage » pour 2018/2019 provenant des parcelles numérotées 18, 30 et 31. Le délai d'exploitation des bois d'affouage est fixé au 30 avril 2019 et le délai d'enlèvement au 15 septembre 2019.

## Vente de bois façonné

Comme cela est proposé depuis plusieurs années, il a été à nouveau proposé, cette année, du bois façonné aux habitants de la commune ne pouvant ou ne souhaitant pas assumer cette charge de travail au travers des affouages. Le prix au mètre apparent livré a été fixé à : 40,00 € TTC.

## Titres Payables Par Internet (TIPI)

Il est rappelé que le paiement par internet ([www.tipi.budget.gouv.fr](http://www.tipi.budget.gouv.fr)) des factures d'eau, des locations de salle, des loyers des logements, remise et garages communaux, du bois façonné est désormais possible.

La commune a pris à sa charge les coûts de création, de développement et d'adaptation du portail, ainsi que ceux du commissionnement lié à l'utilisation de la carte bancaire qui rémunère l'ensemble du dispositif interbancaire.

## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

En 2017, le Centre Communal d'Action Sociale a réalisé plusieurs actions en faveur de différents publics pour un montant de 2 883.28 € :

- considérant que le portage des repas à domicile (ILCG) contribue à rendre un service à la personne et que ce service a cependant un coût pour chacun de ses bénéficiaires, il verse une participation financière de 0,50 € par bénéficiaire et pour chaque repas livré. En 2017, le montant total versé s'élève à 323,50 € ;
- lors d'une naissance, il propose une somme de 15,00 € pour toute ouverture d'un livret d'épargne au nom du nouveau-né auprès d'un établissement bancaire situé sur le territoire de la commune ;
- sur présentation de pièces justificatives et en fonction du reste à charge, il apporte des aides aux familles inscrivant leurs enfants dans les centres aérés. En 2017, le montant total versé s'élève à 79,18 € ;
- sur présentation de pièces justificatives et compte tenu du quotient familial, il alloue des aides pour les enfants de la commune fréquentant la restauration scolaire. En 2017, le montant total versé s'élève à 2 480.60 € ;
- selon le contenu des dossiers et l'avis des professionnels de l'Unité Territoriale d'Action Sociale de Commercy, il vient en aide sous forme de secours aux familles en grandes difficultés. En 2017, il n'y a pas eu de versement.

En 2018, toutes ces actions du CCAS sont poursuivies. **Merci à l'association le CASL pour l'aide financière généreuse qu'elle apporte, chaque année, au CCAS !**

## Décision du CCAS de Lérouville

La communauté de communes assumant dorénavant la compétence périscolaire, elle a fixé le prix des repas demandé aux familles pour la restauration scolaire, selon des critères de ressources à

3,95 €/repas ou 3,85 €/repas ou 3,75 €/repas. Compte tenu de ces choix tarifaires, le CCAS de Lérrouville a décidé d'un montant d'aide unique de 0,75 €/repas sur pièces justificatives.

Ce qui laisse, selon le quotient familial, un reste à charge aux familles lérrouilloises de 3,20 €/repas ou 3,10 €/repas ou 3,00 €/repas.

## ACTUALITE CODECOM

### **Nouvelles compétences de la communauté de communes**

A partir du 1<sup>er</sup> août 2018, la communauté de communes a pris en charge la compétence scolaire et la compétence périscolaire (à partir d'août 2019 pour la commune d'Euville à sa demande) sur l'ensemble de son territoire, tant au niveau des dépenses de fonctionnement qu'au niveau des dépenses d'investissement.

Pour certaines communes qui supportaient un ou plusieurs emprunts (charges d'investissement), la communauté de communes exerce la compétence scolaire uniquement sur la part « fonctionnement » et ce, jusqu'à l'annulation de la dette d'emprunt. Il s'agit des communes d'Euville, Sorcy et Pagny-sur-Meuse.

Ce n'est pas le cas pour la commune de Lérrouville et les autres communes de la communauté de communes qui faisaient partie du Syndicat Mixte Scolaire de la Région de Lérrouville.

De même, la communauté de communes a pris aussi en charge la compétence extra-scolaire (centres aérés) à partir du 1<sup>er</sup> août, seulement à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour la commune de Lérrouville à sa demande et à partir d'août 2019 pour la commune d'Euville à sa demande.

Les représentants de la commune de Lérrouville à la communauté de communes sur avis du conseil municipal ont en effet souhaité gérer cette compétence jusqu'au terme de l'année 2018. A partir de ces différentes dates, la commune de Lérrouville n'assurant plus ces compétences elle n'en supporte(ra) plus les charges qui s'y rapportent.

### **Nouvelles compétences pour les communes de l'ex codecom du Pays de Commercy**

Par délibérations, la communauté de communes a décidé de restituer, au 1<sup>er</sup> janvier 2018, aux communes de l'ex codecom du Pays de Commercy, les compétences suivantes : voirie « entretien » et voirie neuve, éclairage public, balayage et nettoyage des avaloirs.

Il va de soi qu'à partir de cette date, la commune de Lérrouville supporte l'ensemble des charges afférentes à ces diverses compétences.

## **Voie verte entre Lérrouville et Commercy**

Depuis sa création, elle rencontre un vif succès en toute saison. En effet, que ce soit le matin ou l'après-midi, on y voit toujours du monde, et même parfois beaucoup de monde. Marcheurs, promeneurs, cyclistes... Elle attire différents publics qui, sans aucun doute, apprécient le calme, la tranquillité, la proximité de l'eau. Utilisée dans les deux sens, elle vous offre un parcours de 12 km, ce qui permet de se ressourcer tout en accomplissant des efforts physiques. Chacun à son rythme, bien sûr ! Pour que le plaisir perdure et qu'il soit partagé, il faut, bien évidemment, respecter comme il se doit les lieux, mais il faut également qu'elle soit bien entretenue, toute au long de l'année et qu'elle ne soit pas envahie en permanence par les mauvaises herbes. L'entretien est du ressort de la codecom et les élus communautaires de Lérrouville sont attentifs et vigilants quant au suivi de son entretien et de son évolution.

## **Le très haut débit à Lérrouville**

La commune a reçu, le 15 juin 2018, un courrier du président de la région Grand Est par lequel il l'informe sur le déploiement de la fibre optique. Confié à la société « Losange », il permettra d'apporter le très haut débit dans l'ensemble des communes des départements des Ardennes, de l'Aube, de la Marne, de la Haute-Marne, de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse et des Vosges.

La région confirme ainsi que les opérations seront engagées dans la commune de Lérrouville, entre août 2019 et août 2020, et précise que la durée moyenne de déploiement est estimée entre 8 et 14 mois (publication de l'offre + études + travaux + ouverture commerciale).

## **Parc d'Activités Economiques de l'Aunoie**

La communauté de communes, possédant la compétence « développement économique », gère donc l'ensemble des zones d'activités économiques situées sur son territoire, notamment celle placée à l'entrée de Lérrouville, côté Commercy, le Parc d'activités de l'Aunoie.

Composé de 12 parcelles viabilisées, il permet et facilite l'installation d'entreprises.

A ce jour, deux entreprises, Petit Francis de Pont-sur-Meuse et l'entreprise JPG Construction, occupent chacune une parcelle. D'autres demandes sont en cours d'examen actuellement.



## **Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)**

Améliorer le confort d'un logement, l'adapter ou adapter celui d'un proche à la perte d'autonomie, valoriser le patrimoine vacant, autant de sujets sur lesquels l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat), le conseil départemental et la communauté de communes peuvent aider financièrement. Un dispositif permet aux propriétaires d'être accompagnés gratuitement à chaque phase de leur projet de rénovation : choix des travaux à effectuer, dépôt de la demande de subvention, élaboration d'un

plan de financement mobilisant toutes les aides possibles. Des possibilités d'avantages fiscaux existent : crédits d'impôts, TVA à 5,5 % pour certains travaux d'amélioration énergétique, Fondation du Patrimoine.

Ce dispositif s'adresse aux propriétaires occupant leur logement à titre de résidence principale (sous condition de ressources) et les propriétaires bailleurs (personnes physiques ou morales) réalisant des travaux :

- liés aux économies d'énergies (isolation, chauffage, VMC, menuiserie...);
- d'adaptation pour le maintien à domicile en cas de perte d'autonomie (monte-escalier, douche à l'italienne, aménagement d'une pièce de vie...);
- d'amélioration d'un logement dégradé ou insalubre (mise aux normes, sécurité);
- de mise en valeur du patrimoine (ravalement de façade).

Sont concernés les logements de plus de 15 ans relevant du parc privé dans les dix communes de l'ex codecom du Pays de Commercy, dont Lérouville.

Des conseils gratuits et personnalisés sont donnés par un opérateur missionné par la communauté de communes, URBAM Conseil (Perrine SZEFER - tel : 03 29 64 05 90 – [meuse@urbam.fr](mailto:meuse@urbam.fr)) qui assure une permanence tous les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> jeudis du mois, de 16 h 00 à 17 h 30, au siège de la codecom, château Stanislas à Commercy.

## ENVIRONNEMENT

### Rapport annuel 2017 sur l'eau

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, le prix moyen de l'eau sur le bassin Rhin-Meuse était de 3,71 €/m<sup>3</sup> TTC. A Lérouville, il était de 1,72 €/m<sup>3</sup> TTC.

Concernant les caractéristiques du réseau et de ses performances :

- -sur le périmètre de la commune, la longueur du réseau de distribution est de 6,675 km et celle du réseau d'alimentation de 3,550 km ;
- le réseau a été construit aux environs de 1946 et son linéaire total est de 26,250 km ;
- le nombre de branchements est de 643 et le volume desservi est de 46 743 m<sup>3</sup>/an pour les usagers domestiques.

A ce jour, 90 % des diamètres des canalisations sont connus :

- inférieur à 75 mm : 10 % ;
- entre 80 et 90 mm : 6 % ;
- entre 100 et 125 mm : 41 % ;
- supérieur à 125 mm : 33 %
- inconnu : 10 %.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est de 70 % (la valeur de cet indice varie entre 0 et 100).

## **Rapport annuel 2017 sur l'assainissement**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, le prix moyen de l'assainissement collectif était de 2,24 €/m<sup>3</sup> TTC.

A Lérrouville, il était de 1,89 €/m<sup>3</sup> TTC.

Au 31 décembre 2017, le service public d'assainissement collectif dessert 621 abonnés. Le nombre d'habitants par abonné est de : 2,38. Le réseau de collecte est constitué de 2,2 km de réseau unitaire hors branchements et de 3,1 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements. Soit un linéaire de collecte total de 5,3 km.

La station de traitement des eaux usées a été mise en service en 1994 et elle a une capacité nominale en Equivalent-Habitant de 1 500. Le débit de référence journalier admissible est de : 225 m<sup>3</sup>/jour. En 2017, il y a eu 4,5 tonnes de matière sèche.

Concernant les indicateurs de performance, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 100 % des 621 abonnés potentiels. L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux est de 100 (la valeur de cet indice varie entre 0 et 120). Le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est de 100 %.

## **Qualité de l'eau potable distribuée en 2017**

Tant au niveau de la microbiologie qu'au niveau de la chimie, l'Agence Régionale de Santé Grand Est indique que l'eau distribuée à Lérrouville en 2017 a été de bonne qualité. Il y a 10 analyses réalisées par an et il n'y a eu aucune non-conformité et aucun dépassement des limites de qualité.

## **Nettoyage des deux châteaux d'eau**

Le 7 février 2018, la société Aqua Maintenance a procédé au nettoyage et à la désinfection des réservoirs d'eau potable (deux réservoirs de 150 m<sup>3</sup> au château d'eau du Mont et un réservoir de 80 m<sup>3</sup> au château d'eau du Sud) pour un montant de 1 035,63 € HT.

## **Tarification 2018 de l'eau et de l'assainissement**

Elle est inchangée depuis 2008 (hors TVA et redevances de l'agence de l'eau). Le prix moyen de l'eau en 2017 a été de 1,72 €/m<sup>3</sup> TTC et celui de l'assainissement a été de 1,89 €/m<sup>3</sup> (soit un total de 3,61 €/m<sup>3</sup> TTC pour un ménage de référence avec 120 m<sup>3</sup> de consommation annuelle).

**Comme les années précédentes, les élus municipaux ont décidé de ne pas augmenter la tarification de l'eau potable et de l'assainissement pour l'année 2018.**

## **Mensualisation des factures d'eau et d'assainissement**

Il est rappelé que les usagers du service public de l'eau et de l'assainissement ont désormais la possibilité de régler en plusieurs fois par prélèvement automatique leurs factures.

Pour ce faire, il suffit de signer le règlement financier ayant valeur de contrat de prélèvement : se renseigner en mairie.

## **Changement de conduites d'eau potable en plomb**

En 2018, l'entreprise Pierson TP a procédé au changement de 19 conduites d'eau potable en plomb (16 se trouvant rue Pierre Sépard, 1 ferme de l'Amérique, 1 rue des Archers et 1 rue de la Libération) pour un montant de dépenses de 26 262,00 € HT.

## **Suivi de l'étude et du diagnostic sur l'eau potable**

Pour mémoire, Lérrouville, Boncourt, Pont-sur-Meuse et Chonville-Malaumont réalisent ensemble une étude et un diagnostic sur l'eau potable, financés à 20 % par ces communes, à 10 % par le département et à 70 % par l'agence de l'eau Rhin-Meuse.

Les préconisations concernent :

- des travaux sur les réseaux : renouvellement de réseaux, renouvellement de compteurs, sectorisation à Lérrouville par la mise en place d'ouvrages de comptage supplémentaires ;
- des travaux sur les ouvrages : sécurisation des accès, rénovation de l'étanchéité, bypassage de réservoir, modification d'alimentation de réservoir ;
- la sécurisation de l'alimentation, la sécurisation des accès à l'eau, la mise en place de système automatisé de désinfection (déjà présent à Lérrouville).

## **Changement de certains compteurs d'eau**

Préconisé par l'étude sur l'eau potable, le changement des compteurs d'eau se poursuit en 2018 à Lérrouville. Ainsi, une centaine de compteurs doivent être changés (en 2017, il y a eu 72 changements).

Pour ce faire, les propriétaires ou les locataires des habitations conviennent avec le secrétariat de mairie du jour et de l'heure d'intervention des agents communaux.

## **Suivi de l'étude de sécurisation de l'alimentation en eau potable**

Pour mémoire, les communes de Lérrouville, Boncourt, Pont-sur-Meuse, Chonville-Malaumont, Vadonville, Sampigny et Mécrin rencontrant une problématique commune d'alimentation en eau potable (absence de sécurisation en période d'étiage sévère) ont décidé de réaliser une étude (financée à 20 % par ces communes, à 10 % par le département et à 70 % par l'agence de l'eau Rhin-Meuse) permettant de définir leur capacités actuelles de production, ainsi que des solutions

de sécurisation à long terme, soit par la mise en place d'un dispositif d'interconnexion avec une ressource extérieure, soit par exploitation d'une nouvelle ressource en eau potable.

Résultat des inspections par caméra réalisées :

- forage de Boncourt : aucune anomalie de structure sur la hauteur de l'ouvrage n'a été observée, les niveaux montrent une bonne réactivité à la pluviométrie ;
- puits de Sampigny : aucune anomalie de structure sur la hauteur de l'ouvrage n'a été décelée, les niveaux dynamiques sont relativement bas. En période d'étiages sévères, la productivité du puits risque d'être impactée ;
- forage d'essais de Mécrin : l'ouvrage est en bon état et peut permettre la réalisation d'essais de débit et de prélèvements pour analyse. Il vient d'être nettoyé par air-lift (technique de soufflage à haute pression) afin d'éviter toutes perturbations lors des prochaines investigations.

La création d'un nouveau forage d'essais (prévue initialement en option au marché au cas où l'ouvrage existant aurait été inutilisable) n'est donc plus nécessaire. Elle permet de faire une économie importante, de l'ordre de 46 500 € HT.

## **Résultats de l'étude sur l'assainissement collectif**

L'étude sur l'assainissement collectif (coût : 69 070 € HT), réalisée par IRH Ingénieur Conseil et financée par la commune (20 %), le département (10 %) et l'agence de l'eau Rhin-Meuse (70 %) donne un diagnostic complet des réseaux d'eaux usées, de la station d'épuration et des ouvrages associés.

En réalisant des mesures de débit sur 5 points du réseau communal et 2 points de la station d'épuration (entrée et sortie), en période de nappe haute et de nappe basse, des entrées d'eaux claires parasites ont pu être localisées grâce au passage de caméra. Elles se situent rue Nationale et rue Maurice Schmit. Un programme hiérarchisé de travaux a donc été établi afin de les éliminer et d'améliorer la collecte des effluents.

A cet effet, un marché de travaux, visant au remplacement à neuf de ces 100 m conduites d'assainissement impactées par des défauts structurels (fissures ouvertes et fermées, ruptures/effondrements), vient d'être lancé (le conseil départemental devant prendre à sa charge 15 % du montant des travaux hors taxes).

# REGLES DE BON VOISINAGE

**Voici donc quelques rappels pour mieux vivre ensemble !**

## **Propriétaires de chiens, conduite à tenir**

Sur la voie publique, afin d'éviter tout accident ou incident, les chiens doivent être tenus en laisse, voire muselés selon certaines races. Les maîtres ne doivent pas laisser aboyer leur(s) chien(s), de jour comme de nuit. D'une manière générale, les divagations d'animaux domestiques sont interdites.

**Propreté** : La mairie délivre **gratuitement** des sacs destinés à recueillir les déjections canines. Propriétaires de chiens, n'hésitez pas à venir en chercher !

## **Travaux de bricolage**

Les travaux de bricolage et de nettoyage avec des appareils occasionnant des nuisances sonores (tondeuses, taille haie, motoculteurs, tronçonneuses...) ne peuvent être effectués que :

- *du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 20h00*
- *le samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00*
- *le dimanche et les jours fériés de 10h00 à 12h00*

## **Feux, arrêté préfectoral**

L'arrêté préfectoral n° 200461411 du 22 juin 2004 interdit notamment, pour la période du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre de chaque année, à toute personne d'allumer du feu à *une distance inférieure* à :

- *100 mètres des routes ;*
- *20 mètres des chemins ;*
- *200 mètres des habitations.*

**Un conseil** : plutôt que d'allumer un feu, mieux vaut se rendre à la déchetterie à Vignot qui récupère un nombre important de produits recyclables ou non !

## **Stationnement gênant, voire interdit de véhicules motorisés**

Il est rappelé que le code de la route ne prévoit pas de stationner les véhicules sur les trottoirs à Lérerville (rue Paul Vautier, rue de la Libération, rue de l'Epichée, rue du 154<sup>ème</sup> R.I, etc.). Dans notre village, certaines personnes éprouvent des difficultés à se déplacer à pied (personnes handicapées, âgées ou avec une poussette). Aussi, un trottoir occupé par un ou plusieurs véhicules constituera un obstacle qui, parfois, pourra s'avérer infranchissable pour ces personnes. Pensons-y ! Cela pourra peut-être nous concerner directement un jour ou l'un de nos proches ! Il y a souvent à quelques mètres à peine, des places de stationnement libres ! Sachons les utiliser !

## Circulation en forêt communale (voitures, quads, motos, scooters...)

Elle est réglementée (vitesse maximale à 30 km/h) sur une des 2 routes forestières et **strictement interdite sur l'autre**, y compris sur les chemins et sentiers, sauf pour les ayants droits titulaires d'une autorisation (ONF, armée, commune, chasse, propriétaires privés, affouagistes...).

## LA VIE AU VILLAGE

La municipalité est soucieuse de proposer aux lérouvillois des occasions de se retrouver autour d'un programme culturel ou lors de cérémonies officielles. En voici le calendrier en image



**Janvier** : La cérémonie des vœux, un moment vraiment convivial.



**Janvier** : Le concert du Nouvel An de l'Harmonie municipale de Commercy avec la participation de Béatrice Klötgen



**Février** : Impressionnant concert de l'ensemble de cuivre de Vittel IRISE.



**Mars** : les enfants fêtent carnaval à la bibliothèque.



**Avril** : la chasse aux œufs, toujours très appréciée par les



**Fête du printemps à la bibliothèque**  
Les petits adhérents de la bibliothèque municipale de Lérouville étaient réunis ce mercredi autour d'un atelier consacré à Pâques et au printemps. Aidés de leurs animatrices, ils ont confectionné de

**Avril** : Fête du printemps à la bibliothèque



**Premier week-end de mai** : la traditionnelle fête foraine et le feu d'artifice



**Mai** : Cérémonie du 8 mai



**Juin** : Plume d'été, la fête des arts : livres, peintures, photos, sculptures s'exposent.



**Juin** : Animation à la bibliothèque sur le thème de la Fête Nationale.



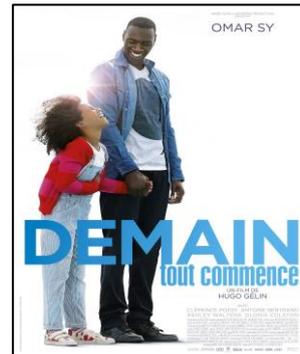
**14 Juillet** : Fête Nationale



**Juillet-août** : Le centre aéré à la découverte de la pêche.



*Juillet-Août : Evasion ados et toujours de multiples activités.*



*Août : Cinéma, un moment de détente*



*Septembre : Concert des accordéonistes finnois*



*Octobre : 150 convives au repas des aînés*

## Dates à retenir

**10 et 11 novembre** : Commémoration de l'armistice de 1918 au parc des Caurettes et sur la place de l'hôtel de ville avec la participation des enfants.

**17 novembre** : Pièce de théâtre de la Comédie Finnoise « L'inauguration de la salle des Fêtes » à 20h 30 à la salle des fêtes :

**6 décembre** : Don du sang de 16 h à 19 h

**15 décembre** : Spectacle de Noël pour les enfants de Lérouville à 15 h à la salle des fêtes

**11 janvier 2019** : Vœux de la municipalité à 18 h à la salle des fêtes

**25 janvier 2019** : Traditionnel concert du Nouvel An de l'Harmonie de Commercy à 20 h 30

**31 mars 2019** : Doug le frisé revient à 20 h30 à la salle des fêtes

**28 avril 2019** : Chorale Sam'Chante de Saint-Mihiel

## UN PEU D'HISTOIRE

Dans le dernier Lérrouville info, nous avons appris que, derrière les noms rue du Capitole et rue du Stanislas, se cachait les noms de trains prestigieux.

Rue Fernand Legay et rue Pierre Semard sont aussi deux noms de rue qui interrogent. Qui sont ces deux personnalités que la commune, après la seconde guerre mondiale, a souhaité mettre à l'honneur en donnant leur nom à deux rues ?

### Fernand Legay

Le 31 août 1944, Fernand Legay préserva le pont Beurepaire à Verdun de la destruction en coupant à plusieurs endroits la mise à feu installée par les allemands en fuite. Il permit ainsi à l'armée américaine de franchir la Meuse et de poursuivre son offensive. Malheureusement, Fernand Legay, artificier civil aux établissements militaires de Verdun, trouva la mort le 9 janvier 1945 dans une action de déminage. Né à Fleury-devant-Douaumont, Il avait 38 ans et était père de cinq enfants.

Fernand Legay était aussi syndicaliste CGT et appartenait au groupe des francs-tireurs et partisans (F.T.P) de Verdun au moment de son acte de bravoure.

Son nom est donné au pont qu'il a sauvé et une stèle est érigé à sa mémoire place Chevert à Verdun.

### Pierre Sémard



Pierre Sémard est né en 1887, en Saône et Loire. Son père était cheminot, cantonnier du rail, et sa mère garde-barrière. Après son certificat d'études, il a des emplois très variés et même à Paris. En 1912, il passe un concours pour entrer aux chemins de fer et a un poste au secrétariat du chef de gare de Valence.

Il devient militant syndical et aide à l'unification des syndicats de la Drôme. A la déclaration de la guerre en 1914, étant père de trois enfants, il est mobilisé sur place au service des trains.

Sa femme meurt en 1919 de la grippe espagnole. Après la guerre, il développe une action syndicale de plus en plus importante et dès 1920, il commence à jouer un rôle national : c'est le début d'une grande carrière d'engagement syndical pour un mouvement unie, puissant et combatif. En 1921, il est élu secrétaire général de la Fédération des Cheminots CGT qui comptait alors déjà 120000 membres. Il quitte alors Valence pour Paris. Il a joué un grand rôle dans le mouvement ouvrier français entre les deux guerres. Il participa à la création du parti communiste français dont il fut secrétaire général de 1924 à 1930.

En 1939, en application du décret Daladier du 26 septembre, le gouvernement dissout le parti communiste et les organisations qui s'y rattachent. La SNCF met fin à son détachement

syndical et le nomme à la gare de Loches. Il y est arrêté le 19 octobre, avec Raymond Tournemaine, trésorier général. Ils sont accusés d'abus de confiance et de détournement de fonds. L'accusation ne tient pas longtemps et ils sont envoyés devant le tribunal militaire et condamnés à trois ans de prison pour leur appartenance au parti communiste, le 6 avril 1940. Pierre Sépard est enfermé à la prison de Bourges. Après la capitulation, il est livré par le gouvernement de Vichy à la Gestapo qui connaissant la grande influence qu'il exerçait sur les ouvriers, voulait lui arracher un renoncement à ses opinions politiques. Malgré les tortures subies, il ne vacilla pas et le 7 mars 1942 il sera fusillé par la Gestapo.

Ainsi donc, en souvenir de leurs actes de bravoure et de leur engagement en faveur de la liberté, la commune de Lérrouville a choisi, il y a déjà plusieurs décennies, de mettre à l'honneur ces deux héros en leur faisant porter chacun le nom d'une rue de notre village.

Bien sûr, d'autres héros, qui se sont illustrés durant la seconde guerre mondiale, pourraient aussi avoir donné leur nom à une rue !

Il est bien également de se rappeler qu'une autre rue de la commune porte un nom en lien direct avec ce second conflit mondial. Il s'agit d'un évènement particulièrement fort et heureux de cette période-là : La Libération.

### **Merci à Jean-Pierre Koudlanski**

Jean-Pierre Koudlansky, habitant bien connu de Lérrouville, vient d'offrir récemment à la commune deux de ses créations sculpturales, un carrier et un cheminot, faisant ainsi référence à deux activités, la pierre et le chemin de fer, qui ont rythmé fortement la vie de notre village dès la seconde moitié du 19<sup>ème</sup> siècle. Ces deux œuvres ont naturellement trouvé leur place, puisqu'elles sont dorénavant exposées dans la salle d'apparat de la mairie.

